

COMITE SYNDICAL

COMPTE-RENDU du mercredi 26 mai 2021 en visioconférence

**1 – PROJET DE DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET 2021 DE LA
RESERVE NATURELLE DES HAUTS DE CHARTREUSE**

2 – VALIDATION DU PROJET DE CHARTE

**3 – VALIDATION DE LA CANDIDATURE DU PARC NATUREL REGIONAL
DE CHARTREUSE A L'ESPACE VALLEEN 2021-2027**

4 – QUESTIONS DIVERSES

PRESENTATION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Dominique ESCARON, Président, accueille les participants à ce comité syndical en visioconférence et les remercie de leur présence.

Il précise que la réunion du comité syndical sera enregistrée.

Il constate le quorum et donne lecture des pouvoirs et des excusés.

Il procède à la validation des comptes-rendus des 2 comités syndicaux du 17/03/2021 : les membres du comité n'émettant pas de réserve, ceux-ci sont approuvés à l'unanimité

1 – PROJET DE DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET 2021 DE LA RESERVE NATURELLE DES HAUTS DE CHARTREUSE

Point présenté par Dominique CLOUZEAU, Vice-présidente déléguée à la biodiversité et aux espaces sensibles

Cette délibération modificative est motivée par différents éléments financiers qui sont survenus après le vote du budget primitif de la Réserve naturelle pour 2021 :

- l'augmentation de la subvention de l'Etat à hauteur de 11% par rapport à ce qui était prévu initialement au BP 2021,
- l'attribution d'une subvention dédiée à l'éducation à l'environnement de 24 816 €,
- notre candidature au programme LIFE Natur Adapt qui n'a finalement pas été retenu.

Ces nouvelles rentrées financières permettent d'ajouter 3 nouvelles actions dans la programmation 2021.

Une partie des nouvelles recettes est affectée également à de l'achat de matériel optique pour de la sensibilisation grand public ainsi que des pièges photos dans le cadre du suivi loup.

La décision modificative s'équilibre ainsi à hauteur de **32 251 € en section de fonctionnement** et de **11 706 € en section d'investissement**.

Section de fonctionnement

Sont concernées par cette décision modificative les rubriques suivantes :

- Actions inscrites en section de fonctionnement
- Autres opérations : solde d'exécution de fonctionnement.

Actions inscrites en section de fonctionnement

Montant des dépenses :	32 251 €
Montant des recettes :	32 251 €
Solde de financement :	0 €

Le Comité Syndical du 17 mars 2021 a approuvé le programme d'actions pour l'année 2021. Il est proposé d'intégrer budgétairement les actions portées par la Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse qui ne l'ont pas été au budget primitif.

3 actions font l'objet d'une inscription budgétaire en section de fonctionnement à l'occasion de cette décision modificative :

- Etude Syrphes : publication pour 1 500 €
- Sensibilisation- communication- éducation à l'environnement : renforcement des actions de l'animateur 29 751 €
- Mise en œuvre de la stratégie de communication et de sensibilisation au pastoralisme : subvention à verser au Parc de Chartreuse dans le cadre du programme Leader pour 1 000 €.

Du côté des recettes, il est proposé d'intégrer la part supplémentaire de la dotation globale accordée par le Ministère de l'écologie et du Développement Durable soit 20 576 € auquel abonde le Conseil Départemental de l'Isère à hauteur de 4 115 €.

De plus, le ministère de transition écologique a souhaité réserver une enveloppe globale de 24 816 € destinée à la mise en œuvre de projets d'éducation à l'environnement et au développement durable au sein des Réserves Naturelles Nationales répartie à hauteur de 22 560 € en fonctionnement et en investissement à hauteur de 2 256 € (cf. section investissement).

Les enveloppes ont été calibrées en fonction des surfaces de chaque RNN soit une dotation de 22 560 € qui sera utilisée pour une prestation pour faire de la sensibilisation en maraudage sur le terrain.

Notre candidature à l'appel à projet LIFE Natur'Adapt intitulé « Test de la démarche d'adaptation au changement climatique à l'échelle d'une aire protégée » pour 15 000 € n'a pas été retenue, nous déduisons donc les recettes 2021 de cette somme.

Au total, la section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 32 251 €.

Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 11 706 €.

Il est proposé d'intégrer l'action portant sur la sensibilisation, communication et éducation à l'environnement : 11 706 €.

Il s'agit de dépenses de matériels pour assurer l'éducation à l'environnement et la surveillance de terrain (pièges photos matériel optiques...).

En recette, des crédits ont été mobilisé pour les RN via le PNA Loup pour 2021 à hauteur de 2 850 € auquel il faut rajouter 2 256 € correspondant à l'enveloppe destinée à la mise en œuvre de projets d'éducation à l'environnement et au développement durable au sein des Réserves Naturelles Nationales.

Il s'agit d'intégrer un complément sur la reprise du solde d'exécution antérieur effectuée au budget primitif pour un montant + 6 600 €.

Suzanne FORET, conservatrice de la Réserve précise que le budget alloué aux Réserves Nationales n'avait pas augmenté depuis 10 ans. La contribution du Département est exceptionnelle, elle est uniquement pour les Réserves Nationales.

Concernant les opérations, l'étude syrphes est un complément de celle existante car les résultats ont été intéressants, la Réserve sera cosignataire, avec le prestataire, d'un article qui paraîtra dans une revue scientifique pour la valorisation de l'étude.

Concernant la médiation en alpage avec le programme européen LEADER, suite aux événements de sur-fréquentation de 2020, il sera mis en place des outils de communication.

Le suivi des espèces est toujours en cours, avec notamment l'achat de pièges photo (loup, lynx, chat sylvestre...)

Et toujours grâce aux augmentations de budget, un animateur de terrain a pu être embauché.

Autre nouveauté, 5 accompagnateurs de moyenne montagne seront formés sur le territoire de la RN pour qu'ils puissent intervenir sur le terrain entre le 15 juin et le 15 septembre, pour faire un maximum de sensibilisation.

Michel BENEZETH souhaite des nouvelles du lynx.

Suzanne FORET annonce qu'avec le réseau d'observateurs animé par Jérôme BAILLY, garde technicien de la Réserve, jusqu'à 5 individus avaient été repérés il y a quelques années en Chartreuse, fin 2020 il n'y a eu aucune observation, puis 2 lynx différents en 2021, selon les pièges photos, c'est donc assez fluctuant. On peut trouver également du chat forestier, aussi appelé chat sylvestre.

Dominique ESCARON souligne l'importance de la mission biodiversité, au Parc on suit l'évolution de ce patrimoine qui est le nôtre. C'est une très bonne nouvelle que l'Etat puisse nous accompagner dans tous ces travaux et augmenter le budget, cela permet d'avoir le renfort

d'un animateur, ce qui est stratégique, surtout lorsque l'on voit l'augmentation de la fréquentation suite au déconfinement.

Il tient à saluer la présence des sénateurs (Mme BERTHET et M. VIAL) qui sont un petit peu nos ambassadeurs à Paris et leur propose de passer le message de remerciement à l'Etat.

Véronique MOREL demande si l'on a connaissance du nombre de loup sur le massif.

Suzanne FORET rappelle qu'au niveau du Parc de Chartreuse il y a une grande transparence, dès qu'il y a une alerte, tous les éleveurs sont prévenus par mail. Aujourd'hui nous ne savons pas combien il y a de loup, un loup a été révélé par les pièges photo et aucun piège vidéo n'atteste de la présence de plusieurs loups en même temps.

Après en avoir délibéré le Comité syndical DECIDE :

- ***D'adopter la décision modificative N° 1 au budget annexe de la Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse :***

- ***En section de fonctionnement à hauteur de 32 351 €,***

- ***En section d'investissement à hauteur de 11 706€***

Dont la présentation réglementaire figure en annexe.

Votants (en voix) : 70

Exprimés (en voix) : 70

Pour : 70

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

2 – VALIDATION DE LA CHARTE

Point présenté par Corine WOLFF, 1^{ère} Vice-présidente en charge de l'aménagement du territoire et de la charte

Compétence historique des Régions au titre de l'aménagement du territoire, les Parcs naturels régionaux sont des territoires ruraux reconnus aux niveaux national et international pour leur forte valeur patrimoniale et paysagère, et qui organisent en conséquence l'activité humaine autour de projets concertés de développement basés sur la protection et la valorisation de leurs patrimoines naturels et culturels.

La reconnaissance comme Parc naturel régional est le fruit d'un processus long et exigeant, le classement étant assuré par l'État sur impulsion de la Région. Cette double reconnaissance apporte aux territoires de Parcs naturels régionaux un label reconnu pour une période de 15 ans, autour de projets concertés de développement basés sur la protection et la valorisation de leurs patrimoines naturels et culturels.

Les élus du Parc naturel régional de Chartreuse et les élus de la Région Auvergne-Rhône-Alpes se sont prononcés favorablement sur le projet de charte, respectivement le 07 février 2019 et le 28 mars 2019.

Le Conseil National de la Protection de la Nature (CNP) et la Fédération des Parcs naturels régionaux de France ont émis des avis favorables respectivement le 17 juin 2019 et le 19 juin 2019.

Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes a émis un avis favorable le 14 novembre 2019.

L'Autorité environnementale a rendu son avis le 19 février 2020.

Les élus du Parc naturel régional de Chartreuse se sont prononcés favorablement sur le projet de charte le 27/02/2020.

Enfin, la Commission d'enquête publique a émis un avis favorable le 10/12/2020, assortie d'une réserve qu'il convient de lever.

La nouvelle rédaction permettant de lever cette réserve a été validée par le comité de pilotage de suivi de la révision de la charte, le 11 mai 2021. Ce comité de pilotage a aussi validé les autres améliorations apportées au projet de charte.

Dans la suite de la procédure est prévue, conformément au Code de l'environnement, une consultation interministérielle qui sera suivie de la consultation des collectivités pour leurs adhésions.

1) Disposition relative à l'activité des carrières

Il s'agit de renforcer les démarches engagées par les carrières pour maîtriser les impacts environnementaux des carrières en activité : les impacts industriels (poussières, bruit, vibration, eau, déchets, énergie), sur la biodiversité, sur les paysages et les impacts liés au transport des matériaux.

Ces démarches « de progrès environnemental » des carrières doivent permettre :

- pour les carrières en activité, de renforcer la prise en compte du paysage et de la biodiversité pendant toutes les phases d'exploitation ;
- pour les carrières dont l'autorisation arrive à échéance avant la fin de la Charte, de porter une attention particulière à la remise en état des sites en tenant compte des enjeux spécifiques aux sites en matière de biodiversité, de paysage et d'usages agricoles

Les extensions de carrières autorisées et les éventuelles créations de carrière devront se nourrir des aspects vertueux de ces démarches.

Compte-tenu de la richesse écologique et paysagère de la Chartreuse, les secteurs de fronts visuels externes, les sites paysagers remarquables et les entités écologiques remarquables n'ont pas vocation à être concernés par la création de nouvelles carrières. Cette disposition ne s'applique pas aux carrières exploitées en souterrain.

Les projets d'extension en surface des carrières existantes, exploitées à ciel ouvert, devront être privilégiés en-dehors de ces secteurs. Par exception, si l'étude d'impact du projet conclut que l'extension d'un site existant ne peut se faire que dans ces secteurs, cette dernière devra se faire de manière exemplaire. Cette exemplarité devra se traduire par :

- l'évitement, ou à défaut la réduction ou la compensation, d'atteinte aux espèces prioritaires notamment sur la réduction de leurs habitats et la garantie du maintien des continuités écologiques ;
- le maintien du bon fonctionnement du réseau karstique et hydrographique ;
- la mise en œuvre pour chaque site ou projet de site d'une concertation locale ;
- un projet de remise en état, élaboré en associant le Parc, concourant notamment à :
 - => la valorisation géologique et/ou écologique des espaces,
 - => l'expérimentation en matière de génie écologique,
 - => la création d'outils pédagogiques (sentiers d'interprétation...),
 - => la constitution de continuités écologiques,
 - => la valorisation paysagère,
 - => la préservation des espèces et la restauration des habitats prioritaires.

2) Autres améliorations apportées à la charte

Thème	Améliorations apportées
Rédactionnel des mesures	- Mieux distinguer les éléments de contexte du territoire et les objectifs fixés par Charte afin de renforcer la lisibilité de sa stratégie. - Identifier au sein des rôles du Syndicat Mixte du Parc, ceux pour lesquels il aura une responsabilité forte vis à vis des autres acteurs - Reprendre les engagements des signataires avec le contenu des dispositions afin de renforcer leur cohérence avec le projet. - Eclairer, les dispositions des mesures « phares » par des échéances prévisionnelles de mise en œuvre.
Biodiversité	Expliciter la stratégie biodiversité de la Charte afin d'en préciser sa traduction concrète.
Eau	Conforter les mesures liées à l'eau afin que la Charte réponde pleinement à l'ensemble des enjeux du territoire dans ce domaine.
Energie	Améliorer les dispositions relatives au déploiement du grand éolien en réponse à une recommandation de la Commission d'Enquête.

Paysage	Préciser la rédaction de la mesure dédiée à la résorption des points noirs paysagers afin d'être plus explicite sur les démarches à engager.
Urbanisme	Préciser l'ambition de la Charte en matière de maîtrise de l'urbanisation à travers la formulation d'une trajectoire de réduction du rythme de l'artificialisation pour tendre vers « zéro artificialisation nette des terres agricoles et naturelle », ainsi qu'une méthodologie au service de cette ambition.
Suivi Evaluation	Renforcer le Dispositif de Suivi Evaluation de la Charte en : - précisant certains indicateurs de résultats afin de faciliter leur renseignement et exploitation, - formalisant un tableau de bord de synthèse des indicateurs de suivi et d'évaluation afin de renforcer la lisibilité de l'ensemble, - renforçant les modalités d'une gouvernance partagée d'un tel dispositif afin de s'assurer de l'implication de chacun et de son exploitation.

Dominique ESCARON indique que le comité syndical doit valider ce projet de charte et plus particulièrement ce soir, lever la réserve des commissaires enquêteurs sur les carrières.

Eliane GIRAUD revient sur le travail réalisé sur les carrières, ce qui pour elle n'est pas très étonnant et pas nouveau, le lobbying des carriers étant très important. Lors de la précédente charte les mêmes questions avaient été soulevées.

Corine WOLFF souligne l'importance du Parc et de la charte sur le travail de l'artificialisation des sols, il s'agit de faire un diagnostic de ce que sont les vraies raisons de l'artificialisation du sol et de sortir d'une logique purement chiffrée.

L'objectif étant évidemment de préserver les terres, mais de s'intéresser aussi au volet de la requalification immobilière du bâti existant et à toutes les dimensions de vacances, c'est une approche de bon sens.

Anne GERIN fait ressortir qu'à travers la charte et les enjeux de protection des sols, le Parc doit assister les élus des communes, cela permet aux communes et aux habitants d'être accompagnés et de bien appréhender ces sujets.

Martine BERTHET tient à saluer le travail sur la charte qui s'est déroulé sur plusieurs années, sur tous les aspects qui se retrouvent dans le projet de loi « Climat et résilience » qui sera examiné dans quelques jours au Sénat. Certains Parcs n'ont pas encore réalisé ce travail qui nécessite de préserver les espaces et la biodiversité tout en trouvant un équilibre pour la construction des logements.

Après en avoir délibéré le Comité syndical DECIDE :

- **D'approuver la nouvelle disposition relative à l'activité des carrières permettant de lever la réserve de la commission d'enquête publique,**
- **D'approuver la charte,**
- **D'autoriser le Président à mettre en œuvre les démarches nécessaires.**

Votants (en voix) : 70

Exprimés (en voix) : 70

Pour : 70

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Dominique ESCARON remercie Corine WOLFF et Artur FATELA pour cet important travail. La charte et cette délibération seront transmises aux Ministères pour consultation pendant 4 mois, ensuite il y aura la consultation des collectivités pour leurs adhésions.

3 – VALIDATION DE LA CANDIDATURE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE A L'ESPACE VALLEEN 2021-2027

Point présenté par Catherine BALESTRA, chargée de mission tourisme.

Les Alpes françaises constituent une des premières destinations touristiques d'Europe. Les territoires de montagne ont longtemps pensé leur développement en l'orientant essentiellement sur les sports d'hiver ; désormais, l'avenir de la montagne est lié à un enjeu majeur : s'adapter collectivement au changement climatique afin de maintenir la qualité de vie des populations et l'attractivité pour les visiteurs.

Ce constat, largement partagé, démontre que la montagne est à un tournant de son histoire : elle doit faire évoluer son modèle en réinvestissant un tourisme à l'année, en associant tous ses acteurs concernés par la filière touristique et en valorisant ses nombreux atouts auprès de clientèles à la recherche d'authenticité et d'expériences à vivre.

C'est dans ce contexte que, depuis 2007, le programme interrégional « Espaces Valléens » a été bâti en partenariat avec l'Etat, les Régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes et avec le soutien de l'Europe. Son objectif : accompagner les Alpes françaises dans une stratégie de diversification touristique basée sur la valorisation des patrimoines naturels et culturels.

Un nouvel appel à candidature « espace valléen » a été lancé en février 2021 pour la période 2021-2027. Il s'est construit en adéquation avec les ambitions nationales de transition écologique et énergétique et en prenant en compte les prévisions d'évolutions (climatiques et sanitaires) et l'évolution des comportements et des attentes des clientèles touristiques.

Le Parc de Chartreuse s'inscrit dans le programme espace valléen depuis 2007. En 14 ans, le programme a permis de soutenir des projets innovants et structurants : aménagement des gares de départ et d'arrivée du Funiculaire de St Hilaire du Touvet, émergence d'hébergements écotouristique et élaborés en bois de Chartreuse, accompagnement de la transition de la station du col de Marcieu vers son modèle 4 saisons, implantation de la 1^{ère} station trail de France, extension et requalification du Musée de l'Ours des Cavernes, valorisation des patrimoines forestiers de la forêt domaniale de Grande Chartreuse, performance numérique de la communication-promotion et commercialisation de la destination Chartreuse via un accompagnement à Chartreuse tourisme.

La stratégie et les plans d'actions ont été élaborés en adéquation avec la nouvelle charte du Parc de Chartreuse 2022-2027 et via une concertation continue auprès des acteurs locaux (acteurs touristiques, agricoles, forestiers, acteurs de l'environnement, habitants...) et la mobilisation de témoins ou experts sur des sujets en lien avec les axes de travail identifiés comme prioritaires.

La candidature sera déposée le 15 juin 2021 pour une mise en œuvre entre 2021 et 2027.

Les socles validés pour la candidature 2021-2027

Les postulats de départ

Le périmètre de candidature

Il s'agit du périmètre du PNR dans sa nouvelle configuration, intégrant donc, entre autres, la communauté de communes de Lac d'Aiguebelette.

La candidature portera le nom « *espace valléen Destination Chartreuse 2021-2027* » étant entendu que la destination a de tout temps pris en compte ses zones périphériques, dont le lac d'Aiguelette, considérant que les visiteurs ne soucient pas des frontières administratives.

Trois mots clés pour la candidature

- La nécessité d'une **ambition** à la hauteur des enjeux climatiques, économiques et sociétaux : ambition dans la transition, la proposition touristique, les retombées, la gouvernance, le respect du territoire

- La nécessité d'une **différenciation** et d'une spécialisation territoriale.
- La nécessité d'un **décloisonnement** pour un tourisme intégré : économique, thématique, géographique, saisonnier.

Une vision : « Chartreuse 2027 : un tourisme à impacts positifs »

Une stratégie qui vise à réorienter la politique touristique pour répondre à trois enjeux majeurs :

- la préservation des ressources locales
- l'acceptabilité des populations
- la génération de retombées durablement profitables à tous.

Trois objectifs

« Valoriser la Chartreuse 'multifacettes' »

- Nos ressources : paysages, richesses naturelles, culturelles, historiques, activités économiques, villages, vie locale, associative, ...
- Socle de nos démarches : la prise en compte des patrimoines, des activités et des populations.
- *Valoriser* = culturellement, économiquement, ...

« Proposer un accueil optimisé : accueillir mieux plutôt que plus »

- Nos cibles : touristes et excursionnistes (et indirectement les habitants et acteurs du massif)
- Socle de nos démarches : l'expérience client.
- *Optimisé* = dans la qualité proposée et la captation économique.

«Objectif organisationnel / de gouvernance »

- Acteurs concernés : acteurs publics, privés, interne et extérieurs au massif, issus du champ touristique mais pas uniquement
- Socle de nos démarches : capter les compétences là où elles sont.

Objectif global : une expérience Chartreuse spécifique, portée et profitable à tous, pérenne mais non figée.

Cinq chantiers prioritaires et transversaux :

La stratégie ne propose pas une organisation classique par thèmes : elle met l'accent sur la transversalité des problématiques.

- Chantier 1 : optimiser et qualifier la gestion des flux sur le massif
- Chantier 2 : faire vivre l'esprit Chartreuse dans l'expérience touristique
- Chantier 3 : concrétiser l'utopie d'un tourisme bas carbone
- Chantier 4 : travailler un nouveau regard sur les clientèles
- Chantier organisationnel : repenser la gouvernance en clarifiant les rôles de chacun et en s'organisant par chantiers prioritaires

Dominique ESCARON rajoute que ce grand programme permet d'irriguer largement le territoire, le précédent contrat valléen avait permis de lever 1.5 millions d'euros (station de trail, Musée de l'Ours, Rivièr'Alp...), il n'est pas centré « station de ski » mais avance plutôt vers le développement du « 4 saisons ».

Stéphane GUSMEROLI trouve que le projet est complet et est à l'image du territoire et de la charte avec un plan d'actions détaillé. Cependant les projets culturels, les événements, les animations... sont absents de la candidature, tout comme les hébergements, la diversification des stations vers un tourisme 4 saisons, l'agritourisme et le tourisme équestre, axes qui mériteraient d'être développés.

Catherine BALESTRA précise que le tourisme culturel a été identifié, les acteurs culturels ont été invités lors de la démarche, avec peu de retours, la candidature qui doit être déposée le 15 juin prochain, doit déjà donner des actions pour les 3 prochaines années, ce qui laissera le temps de creuser des thématiques. Concernant l'agritourisme, avec l'axe des savoir-faire/productions, il y a une valorisation et une mise en avant des produits locaux.

Pour ce qui est des stations et des hébergements, les acteurs ont aussi été conviés lors du temps de concertation. Même si la démarche a une approche collective et transversale, il existe un groupe

« stations » car elles ont un statut et des enjeux spécifiques, qui permet de dégrossir les problématiques partagés.

Dans le champ « esprit Chartreuse » il y a un volet activités de pleine nature qui comprend plusieurs activités comme le tourisme équestre, le vélo, la randonnée, le trail, la pêche...

Eliane GIRAUD fait remarquer l'intérêt de la Chartreuse qui se trouve entre 2 grandes villes avec un potentiel sur le travail de l'innovation scientifique, technologique, technique... quand on parle culture, il faut intégrer cette dimension.

Cédric VIAL trouve que les orientations sont bonnes mais souhaite faire part de ses craintes. La stratégie compte 11 actions, la liste est peut-être un peu trop importante, il serait opportun de trier les priorités, certaines actions sont plus importantes que d'autres. Concernant les stations il y a d'autres dispositifs comme le plan montagne.

Dominique ESCARON conçoit qu'il y a de nombreuses choses à faire, il faut être suffisamment large pour obtenir les fonds de l'espace valléen.

Après en avoir délibéré le Comité syndical DECIDE :

- **D'approuver le projet de candidature « espace valléen destination Chartreuse 2021-2027 »,**
- **D'autoriser le Président à mettre en œuvre les démarches nécessaires.**

Votants (en voix) : 70

Exprimés (en voix) : 70

Pour : 70

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

4 – QUESTIONS DIVERSES

Le Président tient à rappeler quelques reportages et quelques dates clés :

Reportage de France 3 sur Rivières Sauvages : <https://youtu.be/6KjOhe58c5M>

Interview de Jules Lapierre : <https://youtu.be/kpTZfDHSUmA>

Critérium du Dauphiné : le 4 juin arrivée au Sappey, le 5 juin départ depuis St Martin le Vinoux

Tour de France : 6 juillet à Saint-Laurent-du-Pont comme "ville relais-étape".

Dominique ESCARON laisse la parole à Sophie Madelrieux, pour la présentation du Conseil scientifique commun du Parc et de la Réserve.

Livret de présentation du Conseil scientifique commun :

https://www.parc-chartreuse.net/content/uploads/2021/03/livret_Cosci_mars_2021_BD.pdf

PRESENTATION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Par Sophie MADELRIEUX Co-présidente du Conseil Scientifique commun au Parc et à la Réserve Naturelle

Anne GERIN souligne la chance du Parc d'avoir un conseil scientifique qui permet d'éclairer les réponses des élus sur certains sujets.

Avant de clore la séance, Dominique ESCARON profite de la présence d'Eliane GIRAUD pour la remercier et la féliciter. En effet, ancienne Présidente du Parc de 2001 à 2016, ancienne sénatrice, Vice-présidente à la Région, Vice-présidente à la Fédération des Parcs... Eliane Giraud quitte sa très belle carrière politique. Dominique ESCARON a pu trouver le Parc dans un « bel état » et la remercie au nom de tous et lui laisse le mot de la fin.

Eliane GIRAUD remercie tout le monde.

Elle félicite l'équipe du Parc qui a toujours été de qualité, elle a eu beaucoup de bonheur à travailler en tant que Présidente du Parc, qui est un territoire formidable.

Aimant la chaleur, elle a pourtant apprécié et côtoyé le froid et l'humidité de la Chartreuse.

Elle continue en tant que trésorière à la Fédération des PEP (Pupilles de l'Enseignement Public) en travaillant sur ces centres de vacances un peu laissés à l'abandon.

Sans autres remarques et l'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h45.

Ce compte rendu est à retrouver en suivant le chemin ci-dessous :

<http://www.parc-chartreuse.net/fr/comprendre-le-parc/le-fonctionnement-du-parc/compte-rendu-des-cs/>

LISTE DES PRESENTS - Comité syndical du 26 mai 2021

1^{er} collègue – Délégués du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

1 représentant = 5 voix délibératives

BERANGER Nathalie (en visioconférence)

GIRAUD Eliane (en visioconférence)

VIAL Cédric (en visioconférence)

2^{ème} Collège - Délégués du Conseil départemental de l'Isère

1 représentant = 2 voix délibératives

BURLET Céline déléguée titulaire (en visioconférence)

GERIN Anne déléguée titulaire (en visioconférence)

3^{ème} Collège - Délégués du Conseil départemental de la Savoie

1 représentant = 2 voix délibératives

GUIGUE Gilbert délégué titulaire (en visioconférence)

WOLFF Corine déléguée titulaire (en visioconférence)

4^{ème} Collège –Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

CHAMBERY BAABAA Jimmy délégué titulaire (en visioconférence)

VOIRON BONNARDON Pierre délégué titulaire (en visioconférence)

5^{ème} collègue – Délégués des communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

ATTIGNAT ONCIN RUBIER Éric délégué titulaire (en visioconférence)

CORBEL PUTOT Éric délégué titulaire (en visioconférence)

ENTRE DEUX GUIERS BOUCHERLE Jean-Xavier délégué titulaire (en visioconférence)

ENTREMONT LE VIEUX BREYTON Stéphanie déléguée titulaire (en visioconférence)

LA BAUCHE LABRUDE Evelyne déléguée titulaire (en visioconférence)

LE SAPPEY EN CHARTREUSE ESCARON Dominique délégué titulaire (en présentiel)

MERLAS GROS-BONNIVARD Patrice délégué titulaire et LUC-PUPAT André délégué suppléant (en visioconférence)

MIRIBEL LES ECHELLES MONIN Michelle déléguée titulaire et TRICOIRE Daniel délégué sup (en visioconférence)

MONT ST MARTIN MAILLOT Isabelle déléguée titulaire (en visioconférence)

PLATEAU DES PETITES ROCHES CLOUZEAU Dominique déléguée titulaire (en visioconférence)

PROVEYSIEUX MICHALLET Bernard délégué titulaire (en visioconférence)

QUAIX EN CHARTREUSE MERLE Alain délégué titulaire (en visioconférence)

SARCENAS MOUGIN Nicolas délégué titulaire (en visioconférence)

ST AUPRE DELPHIN Maurice délégué titulaire (en visioconférence)

ST CHRISTOPHE SUR GUIERS DEBELLE Denis délégué titulaire (en visioconférence)

ST FRANC PIVOT Julien délégué titulaire (en visioconférence)

ST JOSEPH DE RIVIERE BENEZETH Michel délégué titulaire (en visioconférence)

ST LAURENT DU PONT MOREL Véronique déléguée titulaire (en visioconférence)

ST PIERRE DE CHARTREUSE GUSMEROLI Stéphane délégué titulaire (en visioconférence)

ST PIERRE DE GENE BROZ MONTAGNAT-RENTIER Dominique délégué titulaire (en visioconférence)

ST THIBAUD DE COUZ ZANNA Maryline déléguée titulaire (en visioconférence)

VIMINES BERNARD-PEYRE Gaëlle déléguée titulaire (en visioconférence)

6^{ème} collègue – Délégués des communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

BERNIN LAMBERT Hervé délégué titulaire et FRICK Cosima déléguée suppléante (en visioconférence)

COGNIN REY René délégué titulaire (en visioconférence)

CORENC GILI Sandrine déléguée suppléante (en visioconférence)

COUBLEVIE LAMIDIEU Éric délégué titulaire (en visioconférence)

CROLLES DUMAS Isabelle déléguée titulaire (en visioconférence)

LA BUISSE VENPRAET Daphné déléguée titulaire (en visioconférence)

LA TRONCHE LEGENDRE Marine déléguée titulaire

MEYLAN NAILLON Antoine délégué titulaire (en visioconférence)

ST BALDOPH BELLINGHERY Éric délégué titulaire et NONET Jean-Luc délégué suppléant (en visioconférence)

ST EGREVE DELCAMBRE Philippe délégué titulaire (en visioconférence)

ST ISMIER PICARD Christian délégué titulaire (en visioconférence)

ST MARTIN LE VINOUX LAVAL Sylvain délégué titulaire (en visioconférence)

ST NAZAIRE LES EYMES BOUZON Elodie déléguée titulaire (en visioconférence)

ST VINCENT DE MERCUZE BURDET Gérard délégué titulaire (en visioconférence)

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

CŒUR DE CHARTREUSE

PICHON-MARTIN Bertrand délégué titulaire et CATTANEO Myriam déléguée suppléante (en visioconférence)

GRENOBLE ALPES METROPOLE

DULOUTRE Sylvain délégué titulaire (en visioconférence)

PLENET Cyrille déléguée suppléante (en visioconférence)

INVITES

BEGOUEN Christiane Le Dauphiné Libéré (en visioconférence)

BERTHET Martine Sénatrice de la Savoie (en visioconférence)

DESSEIN Aurélie CESER (en visioconférence)

MADELRIEUX Sophie Co-Présidente Conseil Scientifique (en visioconférence)

Membres de l'équipe technique : BALESTRA Catherine, BELMONT Laure, BOURHIS Fabien, FATELA Artur, FORET Suzanne, FRACHISSE Marion, MALLIER Peggy, VIERA Marie-Laure.

LISTE DES POUVOIRS ET EXCUSES - Comité syndical du 26 mai 2021

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes

1 représentant = 5 voix délibératives

2^{ème} collège – Délégués du Conseil départemental de l'Isère

1 représentant = 2 voix délibératives

POLAT Julien (tit) à GERIN Anne (tit)

3^{ème} collège – Délégués du Conseil départemental de la Savoie

1 représentant = 2 voix délibératives

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

GRENOBLE HABFAST Claus (tit) à ESCARON Dominique (tit)

5^{ème} collège – Délégués des Communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

6^{ème} collège – Délégués des Communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

CORENC EGO Catherine (tit)

FONTANIL DURAND Bernard (tit) à WOLFF Corine (tit)

PORTE DE SAVOIE GUILLEMAT Serge (tit)

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

CŒUR DE CHARTREUSE

MACHON Martine (tit) à BENEZETH Michel (tit)

BOURSIER Céline (sup)

LE GRESIVAUDAN

MILLET Régine (tit) à CLOUZEAU Dominique (tit)

SALVETTI Olivier (tit)

INVITES :

BONNIVARD Emilie Députée de la Savoie

PUISSAT Frédérique Sénatrice de l'Isère

MIGNOLA Patrick Député de la Savoie

PIEUCHOT Ghislaine St Nicolas de Macherin

SAVIN Michel Sénateur de l'Isère

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	277 878,00	0,00	31 251,00	31 251,00	309 129,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	200 156,00	0,00	0,00	0,00	200 156,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	7 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	8 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		485 034,00	0,00	32 251,00	32 251,00	517 285,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		515 034,00	0,00	32 251,00	32 251,00	547 285,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	4 251,00	0,00	0,00	0,00	4 251,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		4 251,00	0,00	0,00	0,00	4 251,00
TOTAL		519 285,00	0,00	32 251,00	32 251,00	551 536,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	551 536,00
--	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	246 521,00	0,00	32 251,00	32 251,00	278 772,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		246 521,00	0,00	32 251,00	32 251,00	278 772,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		246 521,00	0,00	32 251,00	32 251,00	278 772,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	812,00	0,00	0,00	0,00	812,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		812,00	0,00	0,00	0,00	812,00
TOTAL		247 333,00	0,00	32 251,00	32 251,00	279 584,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	271 952,00
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	551 536,00
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	3 439,00
---	-----------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.
 (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
 (3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
 (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
 (5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
 (6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	50 308,00	0,00	11 706,00	11 706,00	62 014,00
	Total des dépenses d'équipement	50 308,00	0,00	11 706,00	11 706,00	62 014,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers(8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	50 308,00	0,00	11 706,00	11 706,00	62 014,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	812,00		0,00	0,00	812,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	812,00		0,00	0,00	812,00
	TOTAL	51 120,00	0,00	11 706,00	11 706,00	62 826,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	62 826,00
---	------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	4 000,00	0,00	5 106,00	5 106,00	9 106,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	4 000,00	0,00	5 106,00	5 106,00	9 106,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	590,00	0,00	0,00	0,00	590,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	590,00	0,00	0,00	0,00	590,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	4 590,00	0,00	5 106,00	5 106,00	9 696,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	4 251,00		0,00	0,00	4 251,00

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		4 251,00		0,00	0,00	4 251,00
TOTAL		8 841,00	0,00	5 106,00	5 106,00	13 947,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)		48 879,00
--	--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		62 826,00
---	--	------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	3 439,00
--	-----------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 - RF 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 - DI 040*.



Présentation du Conseil Scientifique Commun au Parc et à la Réserve

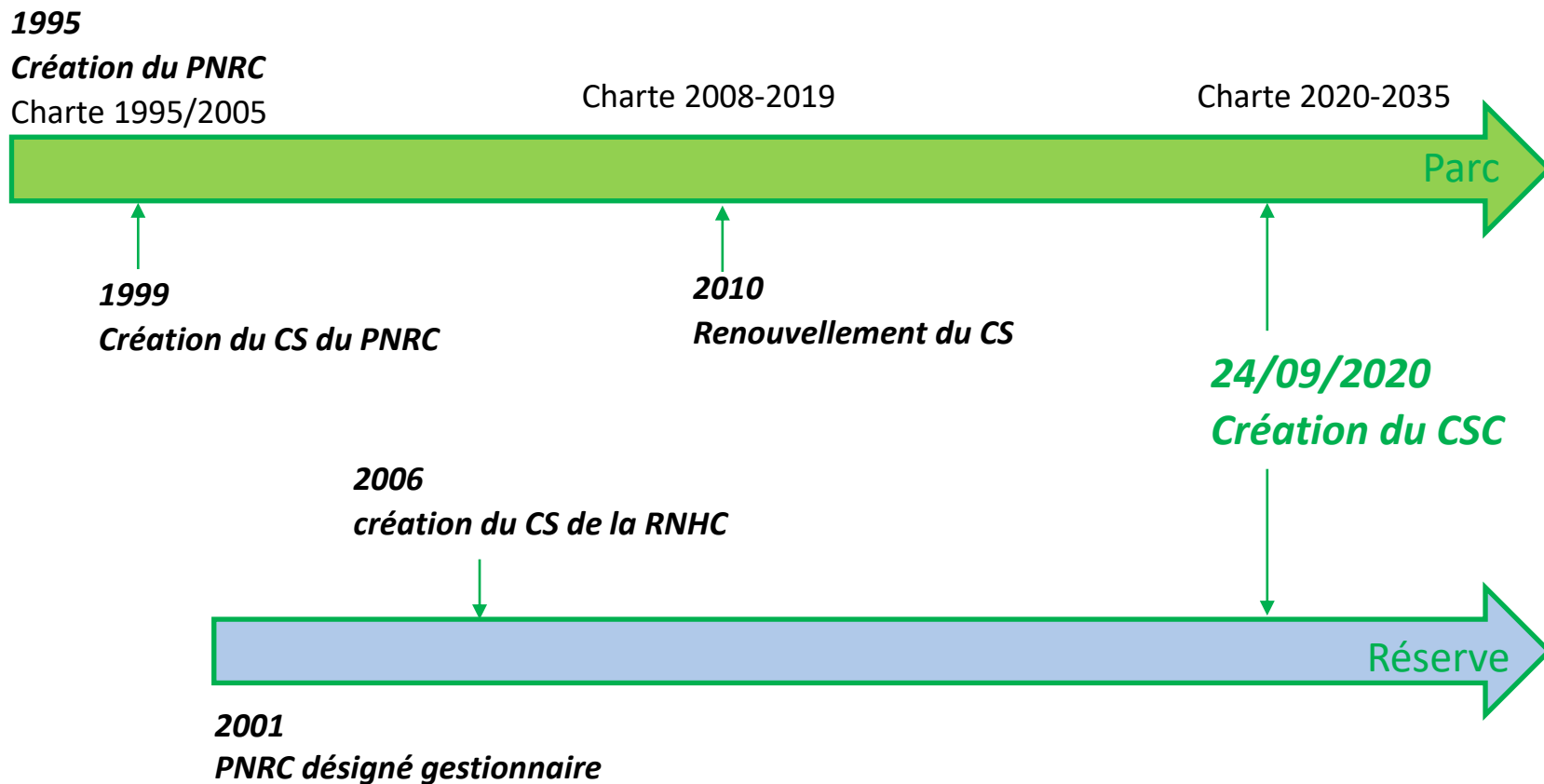
Sophie Madelrieux (INRAE)

Comité syndical, 26 mai 2021



Bref historique du Conseil Scientifique Commun (CSC)

NB : instance non obligatoire pour un PNR, mais fortement recommandée par la FPNRF



Renouvellement des membres et de la gouvernance

- **17 membres experts et 3 membres de droit**

(2 agents Parc et Réserve et 1 élu Parc)

→ *Renouvellement des membres en lien avec les thématiques de la Charte*

→ *Élection de la présidence par les membres et validation par les élus du Parc, pour une durée de 5 ans*

→ *Création d'une co-présidence et d'un bureau*

- Actualisation du **règlement intérieur**
- Création de **documents de gestion** (feuilles de route, suivi de l'activité du CSC) et de **communication** (livret de présentation)

Feuille de route 2020-2025

Renforcer les liens avec :

- **les élus**

→ Participation élue référente aux CSC et de la co-présidence aux Bureaux et Comités Syndicaux

→ 2 journées (sur les 5 ans): « porter à connaissance » des travaux menés sur le territoire, destinées aux élus

- **l'équipe technique**

→ Rencontre CSC/équipe technique le 8 juin 2021

- **les autres instances du Parc**

(Plateforme Environnement...)

Feuille de route pour le Conseil scientifique commun au Parc naturel régional de Chartreuse et à la Réserve naturelle nationale des Hauts de Chartreuse

◀ période 2020-2025 ▶

Cette feuille de route pour le conseil scientifique commun (CSC) du PNRC et de la RNHC, pour la durée de son mandat, soit 5 ans (oct. 2020-2025), vise à être ensuite déclinée en feuille de route annuelle. Elle concerne à la fois le fonctionnement du CSC et son inscription dans les actions du Parc et de la Réserve.

1-Fonctionnement du CSC

1.1-Mise en place et vie du CSC

- Réunions du bureau et du CSC (2 à 3/an). A l'ordre du jour de chaque CSC :
 - tour de table des actualités des membres du CSC concernant le Parc et la Réserve ou autres sujets d'intérêt pour ces derniers ;
 - actualités du Parc et de la Réserve, et info sur les projets de recherche n'impliquant pas des membres du CSC ;
 - points concernant le fonctionnement du CSC (articles pour le Journal du Parc ou le site internet ; liens à l'équipe technique, aux élus et autres instances...);
 - inscription dans les actions du Parc et de la Réserve ;
 - avancement par rapport à la feuille de route et prochains rendez-vous.
- Réflexivité sur le fonctionnement du CSC et son inscription dans la vie du Parc et de la Réserve.

1.2-Montée en visibilité du CSC

- Identification du CSC
- Livret de présentation du CSC tenu à jour, diffusé à l'équipe technique, aux élus et autres instances
- Faire vivre la page web sur le site internet du Parc
- Articles dans le Journal du Parc et pour le site internet
- Rapport d'activités (rapport factuel des actions menées et bilan réflexif sur le fonctionnement du CSC et son inscription dans la vie du Parc et de la Réserve)

1.3-Construction des liens avec l'équipe technique, les élus et autres instances

- Participation de l'élu référent au CSC /participation de membres du bureau du CSC aux comités et bureaux syndicaux et au Comité consultatif de la Réserve (et au comité des territoires ?)
- Participation croisée CSC / plateforme environnement ?
- à remonter/décendre des informations
- Rencontres du CSC avec l'équipe technique et avec les élus
- Transmission des informations de la Fédé/CORP (entre équipe technique et CSC et réciproquement)

2- Inscription dans les actions du Parc et de la Réserve et sur le territoire

2.1-Eclairage

- Regard scientifique collectif sur
 - la priorisation des actions du Parc et la Réserve
 - sur le dispositif d'évaluation et suivi de la Charte du Parc et du plan de gestion de la Réserve.

2.2-Expertise

- Avis scientifique sur des questions que se posent/qui sont posées au Parc ou à la Réserve ou plus globalement au territoire. Ex. incidences du stockage de l'eau dans des retenues collinaires sur les hydrosystèmes superficiels et souterrains du massif

2.3-Recherche

- Production d'une réflexion scientifique territorialisée
- Capitalisation des projets scientifiques connus concernant le territoire du Parc ou de la Réserve

2.4-Porter à connaissance

Livret de présentation du CSC



SOMMAIRE

- 03 EDITO
- 04 RÔLE DU CONSEIL SCIENTIFIQUE COMMUN
- 05 MISSIONS
- 06 COMPOSITION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE COMMUN
- 09 PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DE SES MEMBRES
- 31 LES MEMBRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE COMMUN ET LA CHARTE DU PARC

Missions du CSC

EXPERTISE

**PORTER à
CONNAISSANCE**



RECHERCHE

ECLAIRAGE

Présentation du CSC

PRÉSIDENT DU PARC OU SON REPRESENTANT



Dominique CLOUZEAU
Maire du Plateau-des-Petites-Roches
Vice-présidente, déléguée à la biodiversité et aux espaces sensibles

Bureau
du CSC

TECHNICIENS DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE



Laure BELMONT
Responsable mission Biodiversité,
aménagement et paysage



Suzanne FORET
Conservatrice de la Réserve
naturelle des Hauts de Chartreuse

CO-PRÉSIDENTS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE



Sophie MADELRIEUX
INRAE, Laboratoire Ecosystèmes
et Sociétés en Montagne
(LESSEM)
Agronomie



Jean-Jacques BRUN
INRAE Grenoble, Laboratoire
Ecosystèmes et Sociétés en Montagne
(LESSEM)
Pédologie et écologie forestière

VICE-PRÉSIDENTS



Hervé BOILEAU
Université Savoie Mont Blanc,
Laboratoire optimisation de
la conception et ingénierie de
l'environnement (LOCIE)
Génie de l'Environnement



Yves LEJEUNE
Centre d'étude de la neige,
Météo-France - CNRS
Nivologie

MEMBRES



Arnaud BUCHS
Sciences Po Grenoble, Laboratoire
d'Economie Appliquée de Grenoble
(GAEL)
Economie écologique



Rémi FONTERS
Ligue pour la Protection des Oiseaux
(LPO),
Conservation (expert faune généraliste)



Philippe FRANCOZ
Société d'histoire naturelle de la
Savoie et association Flavia
Entomologie



Christophe GRIGGO
Université Grenoble Alpes, rattaché
au laboratoire Environnements
Dynamiques et Territoires de la
Montagne (EDYTEM)
Préhistoire et paléontologie



Fabien HOBLEA
Université Savoie Mont Blanc,
laboratoire Environnements
Dynamiques et Territoires de la
Montagne (EDYTEM)
Géographie environnementale



Guillaume MANDIL
Université Grenoble Alpes, Laboratoire
Sciences pour la conception,
l'Optimisation et la Production (G-Scop)
et équipe INRIA STEEP
Evaluation environnementale des
technologies



Baptiste MERHAN
Conservatoire Botanique National Alpin
(CBNA)
Botanique



André MIQUET
Conservatoire des Espaces
Naturels (CEN) de Savoie
Biologie



Marc MONTADERT
Office français de la biodiversité, Unité
Petite Faune Sédentaire
Ecologie



Jean-Pierre MOUNET
Membre associé au Laboratoire de
sciences sociales (PACTE) ; Université
Grenoble Alpes)
Sociologie



Emilie-Anne PEPEY
Université Savoie Mont Blanc,
Laboratoire Langues, Littératures,
Sociétés, Études Transfrontalières et
Internationales (LLSETI)
Histoire moderne et environnementale



Jocelyn ROBBE
Membre associé au Laboratoire
Travaux et Recherches
Archéologiques sur les Cultures,
les Espaces et les Sociétés
(Traces) ; UMR du CNRS) et
Paléotime
Archéologie



Pierre TABERLET
Université Grenoble Alpes, Laboratoire
d'Ecologie Alpine (LECA)
Génétique et biologie de la conservation

Les membres du CSC et la Charte du Parc

LES MEMBRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE ET LA CHARTE DU PARC

AXE 1

UNE CHARTREUSE MULTIFACETTE : UN TERRITOIRE PRÉALPIN QUI CULTIVE SES SINGULARITÉS

Stendhal comparait la Chartreuse à une émeraude, une pierre précieuse naturelle dont les facettes, façonnées par l'homme, démultiplient l'éclat. Deux siècles après l'écrivain, nous ne saurions mieux décrire notre territoire dont la variété des paysages et des milieux naturels représente autant de ressources que d'atouts.

Notre environnement est fragile ! Pour conserver un cadre et une qualité de vie, il est plus que jamais nécessaire de veiller à l'impact des activités humaines sans toutefois mettre le territoire du Parc sous cloche!

Le premier axe de la nouvelle charte répond à l'objectif de préserver et valoriser les qualités et les spécificités qui forgent l'identité plurielle à laquelle les habitants comme les touristes sont fortement attachés.

Bien qu'abordés plus spécifiquement dans cet axe, les objectifs de qualité paysagère constituent un fil rouge de la nouvelle charte, en lien avec l'urbanisme et l'architecture ou encore la transition énergétique.

POSITIONNEMENT DES MEMBRES DU CS SUR LES AXES



Intérêt principal



Intérêt secondaire

1.1-Préserver une mosaïque de paysages vivants

RF FH BM PT LB JJB YL SM EAP

1.2-Préserver et renforcer la biodiversité sur le territoire

JJB AB RF YL BM AM MM PT SF LB

CG FH EAP JR JPM

1.3-Valoriser durablement les patrimoines et les ressources

CG FH GM MM EAP JR PT

JJB RF YL SM BM AM LB

1.4-Accroître la valeur ajoutée territoriale des activités économiques

AB SM GM

Illustration d'une action du CSC

Avis sur le « plan de relance » de l'ONF



Plan de Relance – volet forêt

Mise en œuvre sur le PNR de Chartreuse - côté Isère



- **Sollicitation de l'ONF** (début nov. 2020) / UT Chartreuse pour avis du Parc et du CSC

• Contexte

- Crise sanitaire en forêt depuis 2018 + incidences du changement climatique
- Projet de plantation en forêt publique dans cadre du Plan de relance national
- Objectifs :
 - assurer la régénération des forêts pour les générations futures ;
 - approvisionner les industries de la filière et la construction bois ;
 - maintenir voire amplifier la capacité des forêts à capter du C (engagements climatiques de la France)

• En Chartreuse

- projet de plantation de 120 ha en forêt domaniale Isère + 50 ha en forêt publique Isère
- Forêt privée : environ 50 ha en Isère et 40 ha en Savoie (localisations non précisées)

Illustration d'une action du CSC

Avis sur le « plan de relance » de l'ONF



**Conseil scientifique
du Parc naturel régional de Chartreuse
et de la Réserve naturelle nationale des Hauts de Chartreuse**

**◀ Avis sur le plan de reboisement de l'ONF et sa mise en œuvre sur
le PNR de Chartreuse (côté Isère) ▶**

- **Avis du CSC rendu à l'ONF (fin nov. 2020)**

Plan de la note

- 1-Un plan de reboisement conjuguant sortie des impasses sylvicoles et entrée dans l'adaptation au climat futur
- 2-L'introduction d'espèces exogènes à la Chartreuse est-elle tenable ?
- 3-L'entrée production est-elle à la hauteur des défis de la durabilité en Chartreuse ?
- 4-Le couplage incertain entre biodiversité et production peut-il être une réponse à l'adaptation au changement climatique ?
- 5- L'intégration paysagère est-elle vraiment traitée ?
- 6-L'acceptation sociétale est-elle considérée ?
- 7-Quelle pertinence globale pour cette démarche ?
- 8-Résumé des principales recommandations

Illustration d'une action du CSC

Suites de l'avis sur le « plan de relance » de l'ONF

- **Diffusion de cet avis dans le réseau des PNR et des RN**
- **Côté Chartreuse**
 - participation de membres du CSC au **groupe de travail local "forêt et changement climatique"** réunissant les principaux acteurs forestiers locaux ainsi que la Plateforme Environnement, animé par le Parc, dans le cadre du renouvellement de la charte forestière
 - Plusieurs réponses aux interrogations posées dans l'avis ont pu ainsi y être proposés par l'ONF notamment (ex. : ne pas utiliser d'espèces allochtones dans les zonages réglementaires)

Autres illustrations des actions du CSC dans le prochain Journal du Parc !

06 QUELLE HISTOIRE !



LE CONSEIL SCIENTIFIQUE COMMUN

Des experts pluridisciplinaires au service du territoire



Pour le Parc naturel régional de Chartreuse et pour la Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse, le 24 septembre 2020 est une date qui compte ! Ce jour-là marque en effet la naissance de leur Comité scientifique commun (CSC) et la première réunion de ses 17 membres bénévoles qui mettent leur savoir au service du territoire.

FLASHBACK

Si le CSC n'a que quelques mois d'existence, il n'est pas non plus né de la dernière pluie ! En effet, le Parc disposait déjà d'un conseil scientifique depuis 1999 et la Réserve, depuis 2006, bien que cet organe consultatif ne soit pas obligatoire sur le plan réglementaire. Fabien Hobléa est l'ancien président du Conseil scientifique du Parc. Il explique : « C'est à l'occasion de la nouvelle charte du Parc et de l'adoption du nouveau plan de gestion de la Réserve que l'idée de la fusion s'est imposée afin d'aborder de manière plus globale les questionnements scientifiques des deux entités. »

QUATRE MISSIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

« Le CSC a pour but d'accompagner le Parc et la Réserve dans la mise en œuvre de leur politique de développement durable » synthétise la nouvelle co-présidente, Sophie Maldérieux.

« Notre expertise scientifique permet d'enrichir le dialogue qu'entretiennent les élus et les équipes techniques, et d'éclairer leurs choix. »

La feuille de route du CSC s'organise autour de quatre missions :

- éclairer les élus et les techniciens sur les enjeux territoriaux en croisant les approches des sciences de la nature et des sciences sociales ;
- apporter une expertise scientifique et/ou technique pour donner un avis ou une réponse au Parc, à la Réserve ou bien aux organismes qui le sollicitent ;
- faire avancer la recherche en s'appuyant sur une réflexion territorialisée ;
- valoriser et partager la connaissance avec le public.

DES PROJETS ANCRÉS DANS LA RÉALITÉ

Loïn d'être un cercle de réflexion déconnecté du quotidien, le Conseil s'attèle à des sujets concrets qui concernent les habitants et le patrimoine du massif au sens large. Sophie Maldérieux cite en exemple le projet consacré à la valorisation de la filière laitière, ainsi que l'avis que le CSC a rendu à l'ONF à propos du plan de reboisement prévu en Chartreuse. « Utiles localement, ces travaux solidement documentés peuvent également servir à d'autres Parcs, car certains éléments de réponse ont une valeur générique ». De son côté, Fabien Hobléa se rappelle les écroulements du Granier de 2016. « Ces événements étaient aussi imprévus que complexes à gérer. Nous avons travaillé avec l'ensemble des intervenants pendant la crise et durant les deux années qui ont suivi pour sécuriser le secteur, surveiller le Granier, et tenter de comprendre l'origine de ces phénomènes naturels ». Il évoque également le trail du Grand-Duc pour lequel une méthode novatrice d'étude d'incidence a été produite sous la houlette du Conseil. Cette étude a permis de formuler des recommandations visant à limiter l'impact environnemental de l'événement.

« Dans les mois prochains, indique Sophie Maldérieux, nous allons suivre plusieurs projets comme l'aménagement du col de Porte ou l'installation de micro-centrales sur les rivières du territoire. Les membres du CSC souhaitent travailler étroitement avec les équipes techniques du Parc et de la Réserve, et avec les élus, pour mettre leurs compétences au service du territoire. »

17 EXPERTS SCIENTIFIQUES AUX COMPÉTENCES ÉCLECTIQUES !

Le CSC compte 17 experts parmi lesquels ses deux co-présidents : Sophie Maldérieux (agronome) et Jean-Jacques Brin (écologie). Tous issus de la communauté scientifique régionale, ils ont chacun leur spécialité (la nivologie, l'entomologie, la botanique, la sociologie, l'archéologie, la géographie environnementale, etc.). Leurs points communs ? Leur engagement bénévole ainsi que leur passion de la science et de la Chartreuse !

CURIEX D'EN SAVOIR PLUS SUR LE CSC ? www.parc-chartreuse.net > rubrique Agir



Merci pour votre attention

Des questions ?

Pour nous contacter : conseil.scientifique@parc-chartreuse.net